



Frais de dossier et remboursement

Par **Maryi**, le **31/08/2016** à **11:37**

Bonjour,rrnrJ'ai cherché sur internet avant de m'inscrire ici et d'espérer trouver une réponse.
rrnrDonc voilà le problème , j'ai voulu souscrire une assurance auto moins chère, la pub passe à télé et donc je pensais qu'elle était plutôt sérieuse. Après un devis en ligne, c'était en effet avantageux, j'ai donc voulu y souscrire.rnJ'ai payé les frais de dossier qui se monte à 42,83 euros ainsi que la premiere mensualité comme demande 33,26 euros et 28,64 de taxes et envoyé les documents, tout ça le 29/08. rnJe reçois un appel aujourd'hui ou l'assureur annonce qu'il ne peut m'assurer le malus étant trop élevé (1,39 et ils disent quil nassure pas au dessus de 1,25) alors que rien n'est mentionné sur le site ou dans les conditions lors de ma démarche. rnAprès avoir râler, il accepte par téléphone 57 de remboursement environ mais pas les frais de dossier. rnrnVoilà la situation et je me pose plusieurs questions.rnOnt ils le droit de refuser cette vente sur des conditions non spécifiés? rnOnt ils le droit de gardé ces frais de dossier? rnUn accord par téléphone est il suffisant ou faut ils envoyé un courrier avec ar? rnJe vous remercie d'avance de vos réponse, rnrnCordialement marie

Par **Maryi**, le **31/08/2016** à **11:41**

Pardon j'ai oublié de préciser, j'ai reçu le contrat signé et ensuite ce sont eux par téléphone qui explique quils font une démarche de résiliation à cause justement de ce fameux malus